DEMANDE DE SUBVENTION POLITIQUE DE LA VILLE

DECLARATION SUR L’HONNEUR (13)

Un exemplaire original daté et signé pour chaque financeur sollicité

(pour le Conseil départemental et la CAF)

**Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toute demande** (initiale ou renouvellement) **quel que soit le montant de la subvention sollicitée et remise à chaque financeur, datée et signée en originale.** Si le signataire n’est pas le représentant légal de l’association, joindre le pouvoir lui permettant d’engager celle-ci.

Cette attestation constitue la partie 4 du dossier de demande de subvention que vous aurez à saisir en ligne, sur le site du CGET ou celui de la préfecture de l’Essonne.

 Je soussigné(e), (nom et prénom)....................................................................……………………………………………………

 **Représentant (e) légal(**e) de l’association (ou de la collectivité) ……………………………………………………………………….

**Déclare :**

- que l’association est à jour de ses obligations sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;

- exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subvention déposées auprès d’autres financeurs publics ainsi que l’approbation du budget par les instances statuaires ;

- que l’association a perçu un montant total et cumulé d’aides publiques (subventions financières et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l’exercice en cours) (14) :

* Inférieur ou égal à 500 000 €
* Supérieur à 500 000 € (15)

 **- demande une subvention de : ………………..…. euros à l’ETAT (CGET)**

 **- demande une subvention de : …………………... euros à la CAF**

 **- demande une subvention de : ……………………. euros au CD91**

**pour l’action intitulée :** **Territoire d’action : Corbeil-Essonnes**

- précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée au compte bancaire de l’association :

**Joindre votre RIB original ici à chacun des financeurs même en cas de renouvellement**

 Le candidat fait-il l’objet d’une procédure de redressement ou de sauvegarde judiciaire ?

 [ ]  oui (produire la copie du jugement correspondant) [ ]  non

 Fait, le……………………….. à ……Corbeil-Essonnes………………………………… **Signature**

**Attention**

(13) Toute fausse déclaration est passible de peines d’emprisonnement et d’amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal. Le droit d’accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l’informatique, aux fichiers et aux libertés s’exerce auprès du service ou de l’établissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.(14) Conformément à la circulaire du Premier Ministre du 29 septembre 2015, à la Décision 2012/21/UE de la Commission européenne du 20 décembre 2011 et au Règlement (UE) N° 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l’application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l’union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d’intérêt économique général.

(15) Le montant total et cumulé d’aides publiques sur 3 ans ne conditionne pas l’attribution ou non d’une subvention. Cette attestation n’a pas d’autre objet que de permettre aux pouvoirs publics d’adapter le formalisme de leur éventuelle décision d’attribution.

Le mandat ou procuration est un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour le mandant et en son nom ;

Le contrat ne se forme que par l’acceptation du mandataire. Art. 1894 du code civil.